

OBSERVATIONS DU PUBLIC

PASQUALI ALAIN

le 23/10/2018.

LE CROS

05600

A Monsieur le Commissaire Enquêteur

Lors des réunions ~~en~~ pour la présentation du nouveau PLU, il a été précisé que la partie basse de la commune devait être densifiée. Dans la pratique cela doit se traduire par une augmentation de la surface constructible ou au minimum le maintien de celle-ci.

Les parcelles ZC 246, 245, 9 situées au Planquet sont actuellement

lettre en paraphant de votre dossier déposé le 24/10/2018 —
Christian ALBERT
 Membre CNCE - CCEPA
 7, avenue du Lautaret
 05100 BRIANÇON

Le 24/10/2018

PASQUALI ALAIN

05600 LE CROS

A Monsieur le commissaire enquêteur,

Lors des différentes réunions présentant le projet du nouveau PLU, il a été précisé que la partie basse de la commune devait être densifiée.

Dans la pratique cela doit se traduire par une augmentation ou au minimum au maintien de la surface constructible sur cette zone.

Les parcelles ZC 246, 245, 9 situées au planquet (grande vigne) sont actuellement en partie en zone UB et ne sont pas dans une zone à risques (zone blanche), les zones blanches ne sont pas très nombreuses sur Eyglis.

Ces parcelles se situent dans la partie à densifier.

Je souhaite qu'une partie de ces parcelles soient maintenues en zone constructible, elles disposent d'un accès et les réseaux se trouvent en limite de propriété.

